

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 677

Artikel: Les partis politiques bernois et le vote des femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Qui oserait dire que la
fonction maternelle n'est
pas au premier chef une
de celles qui devraient
donner droit de participer
à la souveraineté !

C. BOUGLÉ.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

6 mois 3.50

ETRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

A NOS ABONNÉS

Nous rappelons à tous ceux de nos abonnés dont l'abonnement a été échu au 31 décembre qu'ils peuvent en régler le montant pour 1945 (6 frs) dans tous les bureaux de poste par un versement à notre compte de chèques postaux I. 943.

Autour du vote des femmes en France

Les renseignements sur l'empressement apporté par les électrices de demain à s'inscrire pour les élections de février nous parviennent passablement contradictoires — faute de nouvelles directes précises de presque toutes nos amies suffragistes : c'est ainsi que, tandis que le journal *La Savoie* annonce que seulement le 30 % des électrices se sont inscrites pour l'ensemble du territoire national, une autre dépêche calcule que, pour le département de la Seine, la proportion des inscrits est de deux tiers de femmes pour un tiers d'hommes, cette proportion étant même plus forte pour certains arrondissements (dans le XX^{ème}, 37 femmes pour 8 hommes un jour; dans le XIV^{ème} 70 femmes sur 116 inscrits). Et d'après un récent communiqué à la Radio, le 90 % de la population féminine majeure aurait demandé son inscription!

Enfin, du Tarn, notre amie M^{lle} Puech, nous écrit que, dans la petite ville de Castres, 9.000 femmes sont inscrites contre 8.000 hommes. Il semble donc bien que l'intérêt des femmes s'est manifesté actif et que nos voisines sont prêtes à prendre leur part des responsabilités qui leur incombent.

Les Croix-Rouges en Amérique du Sud

Si variées que puissent être les activités exercées sous le signe de la Croix-Rouge, elles se traduisent toutes, sous une forme ou sous une autre, par un service rendu. Or, dans une époque de désarroi comme celle que nous traversons, le nombre de ceux qui ont besoin d'aide augmente constamment, et les moyens pour leur venir en aide se multiplient et se développent différemment suivant les nécessités de l'heure.

Dans les pays où les infirmières professionnelles sont encore trop peu nombreuses, l'on a fait de réels efforts pour augmenter leurs effectifs, en améliorant aussi bien leur formation que leurs conditions d'existence et de travail. Là où, au contraire, la profession a atteint déjà un plus grand développement, ses membres ont à cœur de faire face à toutes les tâches qui leur sont imposées par les événements actuels. A des problèmes nouveaux, il a fallu trouver de nouvelles solutions, dont certaines, évidemment, disparaîtront avec les hostilités, mais dont beaucoup d'autres garderont un caractère permanent.

Les activités principales de la plupart des Sociétés de Croix-Rouge nécessitent donc le concours d'infirmières. Dans ces conditions, il est clair que le devoir de la Croix-Rouge est de contribuer, dans toute la mesure possible, au progrès général de cette profession. Selon les conditions qu'elle exige du personnel sanitaire enrôlé à son service, la Croix-Rouge est fréquemment à même

d'exercer une influence déterminante, en bien ou en mal, sur le niveau professionnel des infirmières. Ces exigences devraient correspondre aux normes qui sont en vigueur pour ce groupe de professionnelles, et il ne saurait y avoir de distinction entre une infirmière de la Croix-Rouge et une infirmière professionnelle. Heureusement, cette doctrine s'affirme de plus en plus.

* * *

Comment les différents pays de l'Amérique latine sont parvenus à répondre de plus en plus aux exigences actuelles, c'est ce que nous exposons ci-après, selon les renseignements abondants rapportés de sa mission de dix-huit mois par M^{lle} Y. Hentsch, directrice du bureau des infirmières de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, et dont une partie a paru dans le *Bulletin* d'information des infirmières de la Croix-Rouge.

Il est important de signaler ici que, dans plusieurs pays d'Amérique latine, la coutume veut que les soins aux malades fassent partie des actes de dévotion que, seules, ou presque, les religieuses peuvent accomplir. C'est pourquoi une grande partie des hôpitaux sont dirigés par des religieuses, secondées par des femmes de bonne volonté, le plus souvent des servantes. De ce fait il résulte que les jeunes Sud-Américaines se tournent plutôt vers l'étude du droit ou de la médecine que vers la carrière d'infirmière, ce qui explique que, en Amérique latine, le « nursing » s'est développé sous la forme d'« auxiliaires-volontaires » plus rapidement que par l'action des infirmières professionnelles.

Evidemment les Sociétés de la Croix-Rouge ne peuvent s'en remettre entièrement aux infirmières professionnelles pour l'exécution de leurs multiples tâches dans le domaine des soins aux malades et, dans de nombreux cas, la collaboration d'auxiliaires bénévoles leur est indispensable. Selon une tradition déjà ancienne, c'est la Croix-Rouge elle-même qui, dans la plupart des pays, assume la formation de ces auxiliaires. Leur préparation varie inévitablement d'un pays à l'autre, en vue, d'une part de la variété des services à assurer et, d'autre part, du nombre d'infirmières disponibles que ces aides sont appelées à seconder. Chaque société doit remplir ce devoir de la manière qui correspond le mieux aux circonstances propres à son pays. Par exemple, en Argentine, le siège central de la Croix-Rouge à Buenos-Aires abrite tout à la fois des centres d'études pour infirmières, infirmiers, samaritaines et secouristes, un foyer des infirmières et l'Association des samaritaines; ainsi que des consultations médicales, odontologiques, ophtalmologiques et des services gratuits de vaccination.

Les études des infirmières de la Croix-Rouge argentine, qui aboutissent à un diplôme reconnu par le Ministère de l'hygiène, sont d'une durée de trois années. Les écoles de province sont organisées sur des principes à peu près semblables. Les Samaritaines argentines forment un corps important; en temps ordinaire, elles déploient leur activité sur un champ totalement différent de celui de l'infirmière, se consacrant aux secours dans les épidémies et les cataclysmes. Pour porter le titre de Samaritaine, les candidates doivent avoir suivi un cours théorique d'une année qui équivaut à la première année d'étude de l'infirmière professionnelle. Quant aux stages pratiques, ils sont facultatifs. Les Samaritaines argentines ne sont jamais rétribuées.

Au Chili, après trois ans d'études, les infirmières obtiennent un diplôme qui prend la valeur d'un diplôme universitaire, étant donné que ces jeunes filles sont entrées à l'école en possession d'un baccalauréat ou après quatre années d'études secondaires. A Rio de Janeiro (Brésil), 25 postes autonomes de Croix-Rouge assurent les premiers secours dans la ville. Les uns pourvoient aux besoins du siège central en matière de pansements, d'autres ont pour principale activité la formation des auxiliaires; des services ambulants, une policlinique, une cantine y sont adjoints. Les infirmières sont diplômées, soit de la Croix-Rouge, soit de l'Ecole Anna Nery.

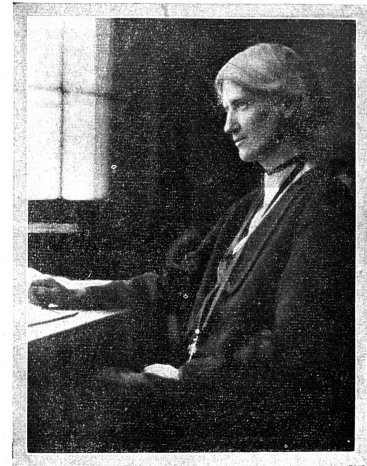
(La fin en 3^{ème} page) M. Fy.

1 Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, 8, rue Munier-Romilly, Genève.

UN ANNIVERSAIRE

L'Union Internationale de Secours aux Enfants, dont chacun connaît l'admirable activité, a célébré le 6 janvier dernier à Genève le XX^{ème} anniversaire de sa fondation. Notre journal, qui a toujours entretenu avec elle les rapports les plus cordiaux, tient à lui répéter à cette occasion tous ses vœux et toute sa reconnaissance pour son œuvre magnifique, et pour la part qu'y ont prise des femmes — et en première ligne sa fondatrice, dont la mémoire a été évoquée à maintes reprises, Eglantyne Jebb, « âme de flamme dans un corps fragile ».

Cliché U. I. S. E.



Eglantyne JEBB

Les partis politiques bernois et le vote des femmes

Grâce aux efforts inlassables du Comité bernois d'action pour la collaboration de la femme à la vie communale (suffrage municipal facultatif), les partis politiques cantonaux suivants se sont prononcés en faveur du vote des femmes:

- Parti des paysans, artisans et bourgeois.
- Parti démocratique.
- Parti populaire évangélique.
- Parti populaire radical-démocratique.
- Ligue pour l'économie libre.
- Alliance des indépendants.
- Parti socialiste.

Le mouvement paysan-national du canton de Berne n'a pas encore pris position.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Ce que l'on pense de nous à l'étranger

Nous extrayons d'une brochure due à la plume de M. Finn T. B. Friis, parue cette année au Danemark sous le titre « Suisse », l'article suivant intitulé : *L'exclusion de la femme de la vie politique*. M. Friis, qui séjourna pendant sept ans chez nous en qualité de fonctionnaire de la S. d. N., était des mieux placés pour se faire une idée de la place exacte que les citoyens suisses réservent à leurs compagnes, dont ils demandent cependant un travail égal.

« La Suisse est un pays que nous pouvons à certains points de vue, considérer comme un modèle d'Etat; à d'autres, elle donne l'impression d'être désuète et assujettie à ses anciennes traditions. Elle est tout ensemble une des plus démocratiques et des plus conservatrices créations d'Etats du monde entier. Les Suisses sont conservateurs par leur amour de la liberté et leur volonté de défense; mais conservateurs aussi par leur maintien opiniâtre d'un « Etat masculin » qui exclut la femme de toute collaboration politique.

Nulle part en Suisse, les femmes ne possèdent leur droit de vote politique, ni sur le terrain de la Confédération, ni sur celui des cantons ou des communes. Certains cantons il est vrai, accordent à la femme le droit de vote dans les tribunaux de prud'hommes, l'électorat et l'éligibilité pour les autorités de tutelle, le droit de vote passif et actif dans l'Eglise, etc.

Les femmes et le C. I. C. R.

Des 3.300 personnes qui travaillent en Suisse pour le Comité International de la Croix-Rouge et l'Agence des Prisonniers de guerre, plus des deux tiers sont des femmes, dont 1.300 à Genève, et 1.100 dans d'autres villes, soit au total 2.400 collaboratrices et fonctionnaires féminins.

Mais il est assez frappant de constater que la proportion de celles qui occupent des postes comportant des responsabilités plus ou moins étendues est faible en comparaison de ce total important: en effet, il ne faut guère compter parmi ce personnel féminin directeur (chefs de service, chefs de Sections, secrétaires supérieures, traductrices au niveau supérieur, etc.) que 150 fonctionnaires rétribuées et 40 bénévoles. Certaines parmi elles dirigent un personnel variant de 20 à 150 personnes, et 23 Sections locales en Suisse sont dirigées par des femmes. N'oublions pas non

A maintes reprises déjà, des campagnes en faveur du suffrage féminin ont été entreprises dans certains cantons ou dans la Confédération dans son ensemble. Les organisations féministes, tout spécialement les Associations pour le suffrage féminin, déploient une vive activité, dans laquelle elles sont également soutenues par des hommes appartenant à différents partis politiques; malheureusement, elle n'ont pu, jusqu'à ce jour, enregistrer le moindre succès. Sur ce point, la majorité de la population suisse est incontestablement conservatrice. Tandis que les socialistes soutiennent le mouvement du suffrage féminin, les catholiques, et surtout les sociétés féminines catholiques, y sont opposés. Les raisons mises en avant, comme cela fut du reste le cas autrefois dans différents pays, sont d'ordre sentimental et tout à fait superficielles! On ne désire pas que les femmes soient précipitées dans le flot des passions politiques; la place de la femme est au foyer, etc. Ainsi que nous l'avons vu, la Suisse qui, en égard aux formes de la démocratie, peut être comptée à plus d'un égard parmi les Etats les plus progressistes, laisse ainsi, avec persistance, plus de la moitié de sa population adulte privée de droits politiques.

Nous ne pouvons que nous associer à l'opinion de M. Friis, qui n'a certes pas dû emporter, au Danemark, une haute idée de la largeur de vues du citoyen suisse.

M. SIEGFRIED.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE